

mais il prévoit des activités les autres jours pendant la pause méridienne et après les cours

Les orientations principales du PEDT sont :

- De maintenir l'organisation du temps scolaire à la semaine de 4 jours de 8h30 à 11h30 et de 13h 30 à 16h30 lundi mardi jeudi et vendredi conformément au décret du 27 juin 2017 (dérogation validée le 07 juillet 2017 par le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale).

Accusé de réception en préfecture : 084-218400034-20211220-002797-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

De continuer à proposer des activités périscolaires et de l'accompagnement à la scolarité après 16h30 dans le cadre des accueils de loisirs en incluant des intervenants associatifs et des professeurs des écoles.

- De garantir la qualité pédagogique des accueils de loisirs sur tous les temps périscolaires.
- De reconduire le plan Mercredi. (Annexe jointe).

LE CONSEIL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

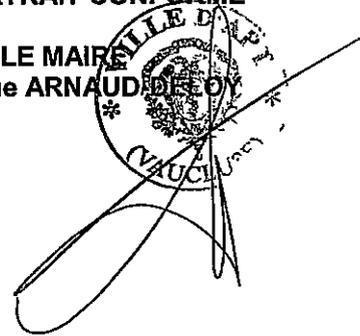
Il est demandé au Conseil

D'approuver le renouvellement du PEDT 2021/2024 ainsi que le projet plan mercredi.

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD DE LOY

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Apt, Vaucluse. The stamp contains the text 'VILLE D'APT' at the top and 'VAUCLUSE' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.